

Réunion du 7 février 2011

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient  
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur René HAAG, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Joseph CREMMEL, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Laurent FURST, Monsieur Francis GRIGNON, Maître Jean-Jacques GSELL, Monsieur Jean-Claude HALLER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Denis LIEB, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Andrée MUNCHENBACH, Monsieur Joseph OSTERMANN, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Etienne WOLF, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Jean-Daniel ZETER, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Robert HERRMANN, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Pierre BERTRAND

**N° CP/2011/80 -                   Coopération transfrontalière - 2113**  
**Fonds commun de coopération Rhin Supérieur 2011-2012 -**  
**Prolongation du projet "MüReDé, la gardienne de trésors"**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve la convention relative à la reconduction sur la période 2011-2012 du Fonds commun de coopération Rhin Supérieur de la Conférence du Rhin Supérieur
- décide dans ce cadre d'attribuer au Regierungspräsidium FREIBURG, conformément au tableau annexé, une subvention de 16 666 €, soit 8 333 € au titre de 2011, et 8 333 € au titre de 2012 (sous réserve du vote des crédits afférents en 2012)
- approuve l'avenant à la convention relative au projet Interreg IV A - Pamina "MüReDé, la gardienne de trésors", avenant ayant pour objet de prolonger de trois mois la période de réalisation du projet, sans incidence financière.

Elle autorise par ailleurs son président à signer cette convention et cet avenant au nom du Département.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20110207-54954-DE-1-1\_0  
Acte certifié exécutoire au : 16/02/11